



conseil de développement...

Réunion du 29 Juin 2023...

Etaient présents à cette réunion : Mmes LANNOIS et LEROY, Mrs CAURA, GOYHENECHÉ, GRIFFON, MANNE, ROIRON, SALOMÉ...

S'étaient excusés : Mme FONDEMENT, Mrs PAPON, MILLET, DUHENOY...

propositions pour une meilleure gestion de l'eau potable...

Cette réunion est la troisième de notre groupe environnement sur le sujet de l'eau... Elle portera sur les propositions que l'on souhaite présenter aux élus de l'agglomération, sur la gestion des eaux de surface par l'agglomération et sur le plan d'action élaboré par celle-ci pour la protection des zones de captage...

● La gestion de l'eau...

Lors de notre dernière réunion, nous avons débattu de la gestion de l'eau à partir des informations contenues dans le rapport annuel 2021 sur le service eau potable, le fameux «RPQS» (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau)... Aujourd'hui il est question de faire des propositions au conseil d'agglomération pour améliorer ce service, que ce soit au niveau de sa distribution que de son traitement, afin de protéger la ressource et la restituer dans notre environnement dans un état sanitaire acceptable...

Question: que manque-il à cette organisation pour qu'elle amène le meilleur service aux citoyens?...

D'abord faire en sorte que l'on prenne les décisions nécessaires pour uniformiser le prix et la qualité du service...

Nous avons sur le territoire autant de prix différents que d'intervenants... Malgré la qualité du rapport qu'a produit l'agglomération, les factures en annexe sont difficiles à interpréter et difficilement comparables... Certaines factures englobent l'assainissement (collectif), d'autres non (puisque'il n'existe pas, dans les petites communes par exemple)...

Nom de l'organisme	Eau (120 m ³)	
Syndicats des eaux Bois l'Abbé.	248,25 €	
Syndicat des eaux Sinceny Autreville.	371,02 €	
Syndicat des eaux de Crépy.	343,09 €	
Syndicat des eaux de Novion & Catillon	231,40 €	
Syndicat des eaux de la vallée de l'Oisel	246,06 €	
Sivom de Guiscard	367,61 €	
Charmes & Danizy	288,87 €	
Communes ex-syndicat des eaux d'Abbécourt...	273,90 €	
Viry-Noureuil	177,03 €	
Chauny	224,54 €	
Tergnier	266,87 €	
Guivry	266,87 €	
La Fère	227,66 €	

Ce tableau compare le prix de l'eau pour un volume de 120 m³, bien que la consommation moyenne en France soit de 55 m³, ceci afin de lisser la part fixe constituée des abonnements...

Au delà de la disparité des prix, on constate également une diversité extrême des modes de gestion que ce soit dans la distribution de l'eau que de son assainissement, à tel point que même les conseillers présents ont bien du mal à démêler l'écheveau...

Les conseillers ne comprennent d'ailleurs pas qu'au moment de la prise de compétence, la communauté d'agglomération n'ait pas «cassé» les syndicats afin de gérer directement la compétence sur le périmètre de son territoire... Les élus nous diront probablement qu'harmoniser les coûts pour l'usager est politiquement impossible, mais maintenant que ce sont les intercommunalités qui gèrent l'eau, il est certainement possible de s'entendre entre ces entités pour résoudre ce problème... On évoque également le fait que chaque entité organisatrice de la gestion de l'eau a signé un contrat avec un délégataire et qu'il est très difficile de rompre un contrat sans se voir infliger de lourdes indemnités... Cependant, quand la puissance publique a la volonté de remettre en cause un contrat, elle a le pouvoir de le faire: le cas des contrats autoroutiers est un bon exemple...

On s'étonne aussi que la société Véolia ait le monopole de la gestion de l'eau au niveau du territoire de l'agglomération... Pourquoi n'y a-t-il pas une mise en concurrence avec la Saur, ou Suez eau, ou Noréade, ou même la régie du Siden-Sian ?... On laisse entendre que beaucoup d'élus de l'agglomération auraient partie liée avec Véolia, et qu'il y aurait matière à conflit d'intérêt dans la gestion des délégations de service public sur le territoire...

On observe donc que le prix de l'eau dans l'agglomération varie du simple au double... Il faudrait savoir quelle en est la cause?... Les informations concernant la gestion de l'eau sont contenues dans les fameux RPQS... On a celui du syndicat de Sinceny-Autreville, on a celui du Sivom de Guiscard. mais pas celui de Viry-Nouveau... On ne peut donc pas savoir quels sont les éléments qui font monter ou baisser les factures... La lecture de ces RPQS sont d'ailleurs révélateurs et nous donnent une vue assez pertinente de ce qui se fait (ou pas) au niveau de la gestion de l'eau...

Dans la multitude de situations dans lesquelles se trouvent les communes, mention spéciale à la commune de Beaumont-en-beine, qui cumule les exceptions: seule commune dans le Sivom de Guiscard, la seule du territoire dans l'agence de l'eau Artois-Picardie et la seule dans le bassin versant de la Somme...

● La gestion de l'assainissement...

Au niveau de l'assainissement non collectif, la situation est très préoccupante sur le territoire. Beaucoup d'exemples sont donnés par les conseillers pour dénoncer la pollution diffuse dans le milieu aquatique... Les fosses qui se déversent dans l'Ailette, dans le hameau du Bac. A Ugny le Gay, c'est le Hélot qui fait les frais de la pollution ménagère... Cette pollution ne date d'ailleurs pas d'hier, et aujourd'hui, la plupart des puits dans lesquels on puisait l'eau au niveau des sources superficielles sont pollués... Ils ne peuvent servir qu'aux usages ménagers de l'eau, du fait de leur non potabilité...

gestion des eaux de surfaces et souterraines...

● La gestion des nappes phréatiques...

Le débat est lancé en évoquant le **SAGE...** C'est un document, «Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux», qui a pour ambition «la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usagers»...

Petit problème pour notre territoire : il n'a pas encore été écrit! Bien sûr, les élus s'en occupent, puisqu'ils ont créé le **Syndicat Mixte de l'Oise Moyenne, le SMOM**, dont la présidence a été confiée à Luc DEGONVILLE, Maire de MANICAMP, mais à ce jour, rien n'a été finalisé...

Mr GRIFFON nous expose alors ce qui se fait ailleurs et qui devrait se faire chez nous...

Au niveau de la gestion de l'eau, il en avait été fortement question au cours du débat autour du Plan Climat Air Énergie du Territoire : **Comment préserver la ressource en eau?**

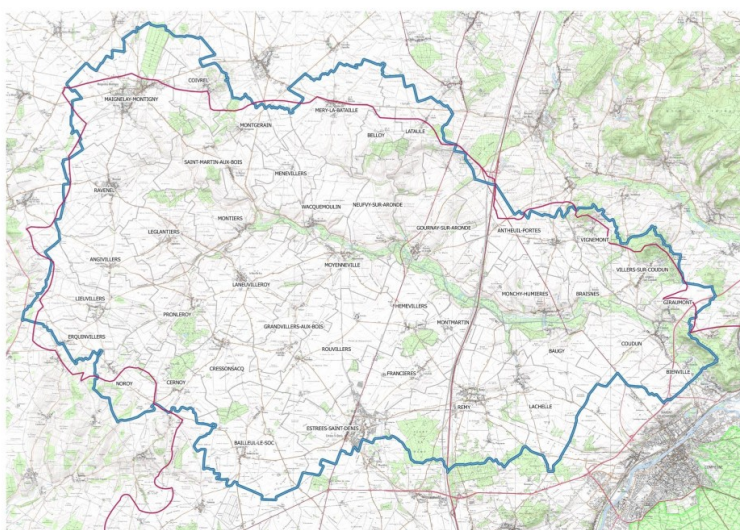
On peut deviner, sans beaucoup se tromper, qu'un jour, un bureau d'études viendra dire aux citoyens de ce territoire: voilà, pour préserver la ressource en eau, il faudra baisser votre consommation de 30 ou 40%, un point c'est tout !...

Mais d'autres approches sont possibles pour essayer de régler le problème...

Nous nous pencherons donc sur les travaux d'un autre syndicat, le Syndicat de l'Oise-Aronde, qui a déjà finalisé son SAGE...



Présentation générale : ZRE de l'Aronde



- Zone de répartition des eaux (ZRE)
- VMPO = 5 700 000 m³
- DOE (débit objectif étiage)

Afin de bien cerner leur domaine d'intervention, ils ont délimité une « zone de répartition des eaux»... C'est une zone qu'il va falloir alimenter pour les trois usages principaux, ménagers, agricoles et industriels. Sur cette zone, il est fixé un VMPO, Volume Maximum Prélevé Objectif, ici 5 700 000 m³... Ce volume est calculé pour respecter le DEO, Débit Objectif d'Etiage, c'est à dire le niveau le plus bas des cours d'eau...

Il faudrait donc proposer aux gens qui vont travailler sur le SAGE de l'Oise Moyenne, celui qui nous concerne, cette méthode de répartition de la ressource en eau, ce qui permet de connaître les capacités d'alimentation en eau, afin de mieux la répartir entre les différents groupes d'usagers...

Le cas des captages privés est évoqué... Ceux-ci ne sont pas forcément comptabilisés, vu la modestie des volumes prélevés. Il est rappelé toutefois qu'ils sont soumis à une procédure de déclaration...

Le problème du partage de la ressource en eau est capitale pour l'avenir, compte tenu des effets prévisibles du changement climatique sur le niveau des nappes phréatiques... On imagine dans le futur, que la distribution d'eau potable pourrait suivre les principes actuels de la distribution d'électricité: on a mis des compteurs commandés numériquement qui sont capables de couper l'alimentation en cas de pénurie... Nos gouvernants

pourraient être enclins à faire la même chose pour l'eau, en équipant chaque habitation d'un compteur qui vous couperait l'eau lorsque vous avez atteint votre quota, alors qu'à côté de chez vous, on arroserait allègrement les plantations de pommes de terre...

On fait remarquer qu'il y a lieu d'installer des piézomètres sur tout le territoire afin de mesurer les niveaux de la nappe phréatique...

Il y a également lieu de surveiller la qualité des eaux des cours d'eau qui traversent notre agglomération... Et il y en a beaucoup en dehors des trois rivières qui la parcourent : l'Oise, l'Ailette et la Serre...

On peut compter nombre de ruisseaux au Nord, le rû de Ponthieux, le rû de Vigny, le Ganton, le Hélot, mais aussi au Sud, le rû de Servais, le ruisseau de Saint-Lambert, le rû de Grève, le rû de l'Aulnois, le rû de Ponceau, etc...

la protection des ressources: nouvelle compétence...

Le Conseil Communautaire a voté le transfert de la compétence «protection de la ressource [en eau]», qu'elle a décliné à travers un plan d'actions...

La délibération date du 12 Juin 2023, malheureusement, nous n'avons pas pu nous procurer le document décrivant ce plan d'actions...

Il ne nous sera donc pas possible d'en débattre aujourd'hui. Une question se pose pourtant à nous: ce plan de protection concerne-t-il l'ensemble des captages présents sur le territoire, ou seulement ceux que la CACTLF gère directement?... Dans ce dernier cas, les captages issus des syndicats débordant du périmètre de l'agglomération qui ont gardé leur autonomie ne seraient donc pas concernés... Il n'y aurait donc pas égalité de traitement pour les contribuables de l'agglomération, qui paient tous la taxe GEMAPI...

Concernant la localisation de ces captages, aucune carte publique n'a été trouvée par les membres du groupe... Les cartes IGN indiquent les stations de pompage, qui ne sont pas toutes des captages...

les propositions du groupe environnement en matière de gestion de l'eau...

Au niveau des décisions politiques à prendre pour améliorer la gestion de l'eau au niveau de sa distribution et de son assainissement, il conviendrait:

_de créer et réunir un Conseil local de la distribution et de l'assainissement de l'eau. Ce Conseil comprendrait des élus, bien sûr, mais aussi les représentants des syndicats opérant sur le territoire, ainsi que les entreprises auxquels ils ont délégué le service. Le principal objectif serait d'harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble du territoire...

_exiger de l'ensemble des intervenants un RPQS digne de ce nom, annexé au RPQS de l'agglomération, qui en fera la synthèse générale en élaborant un plan exhaustif de renouvellement des réseaux.

_ Au niveau de l'assainissement non-collectif, simplement appliquer la loi: inspection initiale de tous les ANC, schéma d'assainissement si possible intercommunal, et obligations de rénover les installations non conformes...

_ Au niveau de la gestion des eaux de surface et des eaux souterraines, impulser sans tarder la réalisation du SAGE de l'Oise Moyenne dont dépend notre territoire.

_Inclure dans ce SAGE une ZRE (Zone de Répartition des Eaux), avec un VMPO (Volume Maximum Prélevé Objectif) et un DEO (Débit Objectif d'Etiage), afin de remédier à une crise de l'eau en cas de pénurie, et répartir équitablement les efforts pour économiser la ressource, entre tous les utilisateurs de l'eau.

Petit verbatim des remarques faites en fin de séance...

Mr Salomé : « J'ai fait un forage sur le haut de Sinceny, j'arrive à pomper 100 litres par jour... »

Mr Caura : « Oui mais tout le haut des villages de Sinceny et d'Autreville est sur un terrain doté d'une couche imperméable... Donc il y a de l'eau en haut et pas en bas... »

Mr Salomé : « Il y a quelques années, il y avait un projet routier pour raccorder l'usine Rohms et Haas à la D1. Ce projet traversait la zone de protection du captage alimentant notre syndicat, ce qui aurait amené de graves pollutions en traversant le périmètre de protection. J'ai donc fait annuler le projet au cours d'une réunion publique... Par sécurité, nous voulions également procéder à un deuxième forage, au cas où le premier s'avérerait insuffisant. Afin d'alléger les coûts, nous avions l'intention de créer une unité de production d'eau minérale dans le genre « cristalline », qui aurait investi dans le forage et à qui on aurait demandé de mettre ce captage à disposition du syndicat, au cas où le premier forage aurait eu des problèmes »...

Mr Caura : « Il me semble qu'il y avait eu une panne de pompe sur un forage et qu'on avait été obligé dans faire un deuxième à côté parce qu'on était dans l'impossibilité de réparer la pompe du premier »...

...

Mr Goyhénèche : « Comme nous l'a indiqué Mr Roiron, la tendance aujourd'hui est de reconstituer l'ancien lit des cours d'eau qui avait souvent été rectifié en ligne droite pour accélérer leur débit. Ceci afin de reconstituer les zones humides que forment les cours d'eau lorsqu'ils sont dessinés en méandres... Les tracés ont été modifiés pour redessiner le lit naturel des cours d'eau. Le tracé de ces cours d'eau avait été modifié, il y a 150 ans, à des fins d'agriculture et d'irrigation. Mais la trajectoire rectiligne artificielle accélérerait le débit du cours d'eau et engendrerait des inondations. Retrouver son lit naturel permet également à la rivière d'éviter les sécheresses et favorise la biodiversité. »...

...

Mr Salomé : « Aujourd'hui, nous avons jeté les bases de ce que nous pensons nécessaire de faire au niveau de la gestion de l'eau, notamment au niveau du SAGE de l'Oise moyenne. Maintenant il faut instaurer un dialogue avec les Vice-Présidents responsables de ces sujets au sein de l'exécutif de l'agglomération : Mr Farez pour l'assainissement, Mr Goarin pour l'eau potable, et Monsieur Degonville, Président du SMOM, pour l'élaboration du SAGE... Nous pouvons donc travailler sur une large base en prenant le temps de laisser mûrir le projet »...

Mr Roiron : « on a le temps de laisser mûrir tout ça, parce qu'effectivement, pour intervenir sur ce genre de sujet, les responsables de l'agglomération prennent tout leur temps... J'ai signalé le débordement d'un avaloir qui inondait fortement la chaussée... Au bout de 15 jours, le problème n'est toujours pas réglé... »

Mr Salomé : « C'est la commune qui est compétente pour régler ces problèmes »...

Mr Roiron : « Ah non! Le Maire de la commune de Saint-Gobain auquel je me suis adressé est catégorique : c'est à la communauté d'agglomération d'intervenir puisque la compétence « eaux pluviales en milieu urbain » lui a été transférée... »

Mr Goyhénèche : « Cette question a été étudiée par les élus de l'agglomération au cours d'un débat datant du 16 septembre 2020... Mais il est certain qu'il faut réétudier la situation pour savoir exactement qui fait quoi dans tout ce « bazar ». Les discussions que nous aurons avec les élus de l'agglomération nous permettront de clarifier le débat »...